

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Juillet 1875.

Chronique générale.

Des bruits fondés et confirmés par les événements ont couru ces jours-ci sur certains désaccords qui existaient entre les membres du cabinet. On assure aujourd'hui dans les cercles officiels que l'accord n'a cessé de régner au sein du conseil des ministres, qui serait unanime tant sur la question de dissolution que sur les autres grandes questions politiques.

Si le cabinet n'a pas voulu se prononcer absolument sur la question de dissolution, ce n'est pas pour écarter de son programme une question qu'il croit devoir être résolue à courte échéance, mais pour garder sa liberté d'action et ne pas s'engager à poursuivre un but que des événements imprévus pourraient éloigner. Au reste, la dissolution est le seul moyen pour M. Buffet de reconnaître les concessions que ses collègues lui ont faites. C'est de lui que tout dépend.

Encore une fois ce sont les bruits qui circulent dans les sphères officielles.

Parmi les incidents parlementaires que la gauche veut soulever avant la prorogation, il faut signaler une proposition tendant au rappel de la loi sur les maires et une interpellation sur la levée de l'état de siège, si les explications que doit donner le ministre de l'intérieur à la 29^e commission d'initiative ne lui semblent pas satisfaisantes. De plus, les bureaux de la gauche se sont réunis pour s'occuper de la proposition relative au rappel de la loi Courcelle sur les élections partielles.

On remarque à Versailles un certain nombre de conseillers généraux qui font partie des conseils généraux dont la conduite a provoqué la proposition Tallon et qui viennent pour communiquer des pièces et des procès-verbaux, tant à M. Batbie, président de la commission relative à la vérification des pouvoirs des conseillers généraux qu'aux autres membres de cette commission.

Cette commission doit entendre le ministre de l'intérieur qui lui fournira la nomenclature des cas de vérification de pouvoirs qu'il croit irréguliers.

Le centre gauche s'est réuni pour s'occuper de la proposition Brisson relative au rappel de la loi Courcelle. Le centre gauche ne semble pas trop favorable à cette proposition, mais il attend la décision des bureaux des gauches pour prendre une résolution.

Le centre gauche s'est aussi occupé de l'opportunité de déposer une nouvelle proposition de dissolution. Il a décidé qu'il n'en déposerait pas. MM. Ricard, Picard, Jules Favre et Casimir Périer ont pris la parole.

On assure dans les cercles bonapartistes que la commission de comptabilité se préoccupe beaucoup des frais nécessités par les travaux de la commission d'enquête sur la Nièvre et qui s'élèvent à vingt mille francs, dont douze mille pour l'impression du rap-

port et huit mille pour la composition de l'album photographique.

M. Foubert a déposé l'amendement suivant à la proposition Tallon :

« Le conseil général vérifie les pouvoirs de ses membres. Ses décisions sont définitives, à moins qu'elles ne soient contraires aux lois, et, dans ce cas seulement, peuvent être annulées par application de l'article 47. »

Le Temps annonce que le dépôt de la loi sur la presse est indéfiniment ajourné. On s'y attendait.

D'après le même journal, on aurait également ajourné la création d'une école supérieure de guerre pour l'examen de laquelle avait été nommée une commission extraparlamentaire d'officiers généraux.

On lit dans le Temps :

Le gouvernement français serait saisi de l'examen d'une pétition signée par de nombreux instituteurs d'Alsace-Lorraine qui, n'ayant pas opté, ont conservé les fonctions qu'ils remplissaient dans les territoires cédés.

On sait qu'en Allemagne les instituteurs publics ont droit à une pension sans être soumis, comme en France, à des retenues.

Les instituteurs dont il s'agit, et qui sont en très-grand nombre, réclament en conséquence du gouvernement français la restitution des retenues qu'ils ont précédemment versées.

Les ministres de l'instruction publique et des finances s'appuyant sur les termes de la loi du 9 juin 1853, suivant lesquels les retenues légalement opérées ne peuvent être restituées dans aucun cas, seraient d'accord pour repousser la demande.

De nombreuses personnes, dit l'Union, nous écrivent pour nous demander un moyen de suivre d'une façon claire et intelligible les opérations de la guerre carliste actuelle. Voici celui dont nous nous servons : il est employé par les officiers et présente autant de simplicité que d'exactitude.

On fera coller sur une planche de bois tendre ou sur un carton une carte du théâtre des opérations (Bassin de l'Ebre, Valence et les Castilles), puis on se procurera un certain nombre d'épingles à la tête de deux couleurs diverses ou portant deux petits drapeaux différents, l'un représentant les carlistes, l'autre les alphonstistes ; on plantera sur les villes occupées par les royalistes les drapeaux blancs, par exemple, et sur les possessions alphonstistes les drapeaux rouges.

Les épingles étant fixées d'une façon exacte à une date donnée, il sera facile de suivre jour par jour les opérations et d'avoir les changements survenus dans l'emplacement des armées en présence, en modifiant tous les soirs, d'après les nouvelles données par son journal, la place des drapeaux indicateurs.

Nous avons dressé pour aujourd'hui la liste des positions des deux armées sur la carte du bassin de l'Ebre publiée par l'éditeur Féchoz ; une fois les drapeaux placés comme nous allons l'indiquer, le lecteur pourra modifier chaque jour l'emplacement des drapeaux en s'aidant de la correspon-

dance d'Elizondo ou des nouvelles (?) de l'Agence Havas, à son choix.

Les drapeaux blancs étant adoptés pour les carlistes, par exemple, et les drapeaux rouges pour les alphonstistes, on placera sur la carte du bassin de l'Ebre, dont nous avons parlé, des drapeaux blancs sur les villes suivantes :

Dans les provinces Vascongades : sur toutes les villes sauf sur Bilbao, Deusto, Portugaleta, Ondarroa, Guetaria, Saint-Sébastien, Pasajes, Ernani, Renteria, Irun, Fuenterrabia, Miranda de Ebro, Puebla de Arganzo, Vitoria, Penacerraba, La Guardia.

En Navarre : sur toutes les villes, sauf sur celles comprises entre le Rio Arga, y compris Puente la Reyna, jusqu'au Rio Aragon, c'est-à-dire depuis Pampelune jusqu'à l'Ebre.

Dans l'Aragon septentrional (au nord de l'Ebre) : sur toutes les villes, sauf Sós, Jaca, Averte, Huesca, Barbastro, Berghel, Mouzon, Barbastro, Tamarite del Littera, Fraga, Mequinenza, Penaba, Bujalaroz.

Dans l'Aragon méridional (au sud de l'Ebre) on plantera partout des drapeaux rouges sauf à Quinto, Sastago, Caspe, Hajar, La Almunia, Daroca, Montalban, Castellote, Monreal, Molina, Aliaga, Mora de Rubietos.

En Catalogne on mettra des drapeaux blancs partout sauf sur Belliger, Puycerda, Balagner, Lerida, Vich, Castelfolli, Figueras, Gérone, Tarragone et toutes les villes situées à droite ou à l'est du chemin de fer, de Tortosa (Ebre) à Cerbera (Pyrénées).

Dans le Maëstrazgo et Valence, partout des drapeaux rouges, sauf à San Mateo, Lucerna, Alcora.

Dans la Vieille-Castille (Castilla la Vieja), des drapeaux blancs, à San Domingo, Argiano, Cervera, Agreda, et dans les sierras de Cabrejas, de Noila, Caballera et Domanda.

Dans la Nouvelle-Castille (Castilla la Nueva), des drapeaux blancs à Cifuentes, dans les sierras d'Albaracin, de Cuenca de Teruel ou Monts Universales : on peut également marquer d'un drapeau blanc la voie ferrée, à 40 kilomètres au sud de Guadalajara (4 centimètre à l'échelle de la carte), point le plus rapproché de Madrid qu'aient occupé les partis de cavalerie carliste dans la guerre actuelle.

Toute la frontière de France en drapeaux blancs, sauf Irun, Béthobie, Puycerda et Cerbera ; toute la ligne de l'Ebre en drapeaux rouges, sauf Frias, Mendavia, Sastago et Mora de Ebro.

LETRE DE DON CARLOS.

Le roi Charles VII vient d'adresser à son cousin don Alphonse de Bourbon la lettre suivante :

Mon cher cousin Alphonse,

Je n'hésite pas à t'appeler ainsi, précisément parce que, remplissant un devoir de conscience, je te combats sur les champs de bataille, et parce que, comme moi, tu es Bourbon.

Pour cela même je me décide à t'écrire. Car, ce que ne firent ni le duc d'Aoste, ni la république, je ne peux voir sans douleur que tu le fasses, toi, prince espagnol et chrétien, ou, pour mieux dire, que ceux-là mêmes qui ont perdu ta pauvre et bienveillante mère t'obligent à le faire.

Ceux qui t'aiment sincèrement s'effraie-

ront en voyant faire de ton nom un drapeau de dévastation. Et toi-même, quand tu seras seul à seul avec ta conscience, tu l'épouvanteras à la pensée qu'étant de la race de Louis XVI tu as pu involontairement évoquer par tes décrets le souvenir de la race exécrationnelle de ses bourreaux.

Comme roi et comme chef de notre famille en Espagne, je dois t'avertir que par ce chemin ton nom se souille et l'Espagne se déshonore.

Ceux qui te conseillent de pareils crimes, dans la vaine espérance du triomphe, te trompent misérablement. On n'en finit pas ainsi avec nous autres : ainsi surgiront de toutes parts les carlistes, comme du sang des martyrs surgissaient des chrétiens.

Tes malheureux conseillers connaissent mal l'Espagne. Quand donc les Espagnols se sont-ils laissés dominer par la terreur ?

Le prince étranger qui a occupé passagèrement, avant toi, le trône que Dieu m'a destiné, ne méconnut pas à un tel point notre caractère national.

Non ! il n'y a, dans nos guerres civiles et étrangères, aucun exemple de semblable cruauté. Toi-même, tu ne pourrais contempler sans horreur des milliers de familles, brutalement chassées de leurs foyers domestiques ; des mères qui, à la vue de leurs petits enfants, se traînant péniblement dans les champs, avec les pieds déchirés, leur enseignent peut-être à maudire ton nom.... Des vieillards, des malades, gens inoffensifs et sans armes, viennent ici demander, en suppliant, un asile, et réclamer le pain que les tiens leur ont arraché.

Si être roi de parti impose d'aussi terribles sacrifices, je te plains sincèrement. Moi qui suis venu pour être le roi de tous les Espagnols, je laisse tes partisans vivre tranquilles dans mes domaines, sous l'égide de la loi commune.

Souviens-toi, au moins, que tu es Espagnol. Songe que, à l'abri de ton nom, on a décrété le vol, l'incendie et le pillage de la patrie, de cette chère patrie, dont le caractère distinctif est une indomptable résistance à toute tyrannie.

Alphonse, au milieu de la fumée des combats, à la tête d'un peuple libre, qui lutte avec moi pour la gloire de l'Espagne, pour ses libertés, pour la religion et pour mon droit, j'ai une confiance absolue dans mon triomphe. L'Espagne ne peut périr livrée à des gouvernements d'aventure, et l'héroïsme de tant d'Espagnols qui combattent pour moi me garantit la victoire. Mais, dans tous les cas, j'aurai toujours la satisfaction d'avoir rempli mon devoir.

Hélas ! que t'arrivera-t-il à toi, si, après avoir été averti, tu n'ouvres pas les yeux à la lumière, si tu n'écoutes pas la voix de la conscience et du patriotisme ?

Pense à Dieu, qui doit nous juger tous ; pense à ton nom, qu'enregistrera l'histoire ; pense à la patrie, qui est notre mère commune.

Ton cousin qui t'aime,

CARLOS.

Quartier royal de Tolosa, 21 juillet 1875.

Etranger.

ALLEMAGNE.

On lit dans l'Opinion nationale :

Le gouvernement de l'empereur Guillaume maintient le décret qui prohibe la sortie des chevaux, malgré les réclamations

de ses sujets intéressés à la liberté du commerce.

Il a évidemment de bonnes raisons pour persister dans la résolution qu'il avait prise au commencement de cette année. Ce n'est pas seulement l'achat des chevaux allemands qu'il veut nous rendre impossible, mais celui des chevaux russes et autrichiens que nous pourrions recevoir par la voie de l'Allemagne.

On ne saurait dire que ce soit là un acte de bon voisinage. Nous n'aspérons qu'à la paix; nul n'en doute en Europe, et lors même que nous voudrions acheter des chevaux à l'étranger, comme on le prétend en Allemagne, personne assurément n'en prendrait ombrage.

On serait beaucoup plus autorisé, après les vives alertes du printemps, à s'inquiéter de semblables achats, s'ils étaient faits par la Prusse. Or, l'Agence Havas nous communique le renseignement suivant :

« D'après une feuille de Pesth, le gouvernement prussien aurait fait acheter en Hongrie, surtout dans les comitats de Jazygien et Kumanien, de Bihar et d'Arad, 40,000 chevaux de remonte à des conditions très-favorables. »

Il ne faut pas, sans doute, attacher à ce fait une importance exagérée; mais il est bien permis de prendre acte de la conduite du gouvernement prussien, jetant les hauts cris si nous songeons à la remonte de notre cavalerie, cherchant à nous en ôter les moyens et faisant lui-même ce qu'il voudrait nous interdire.

Les élections pour la Chambre des députés ont été terminées dimanche à Munich. Ainsi qu'on l'avait prévu, il y a 79 ultramontains et 77 libéraux.

ESPAGNE.

Voici une dépêche d'Hendaye, 24 juillet :

« L'escadre alphonstiste bombarde les ports cantabriques.

» Le roi a adressé une lettre à son cousin don Alphonse, relativement aux mesures barbares prises récemment.

» Le général Perula a provoqué trois fois l'armée ennemie qui a refusé d'accepter le combat.

» 500 personnes expulsées de Saint-Sébastien sont attendues aujourd'hui à Tolosa. »

BELGIQUE.

Au sujet de la dépêche du *Pall Mall Gazette* que nous avons déjà donnée, nous lisons dans la *Germania* que, depuis une huitaine de jours, il règne une activité fébrile dans les bureaux ministériels à Bruxelles. Malgré la saison des grandes chaleurs, tous les ministres sont à leur poste, et les fréquentes réunions du conseil, aussi bien que les rapports assidus des diplomates étrangers avec M. le comte d'Aspremont, donnent à croire qu'il y a des nuages à l'horizon politique.

On savait déjà depuis quelque temps que M. de Bismark ne s'amusait pas en ce moment-ci à suivre l'exemple de Cincinnatus, uniquement occupé à planter des choux, mais qu'il préméditait dans son ermitage de Warzin une seconde édition de la question prusso-belge, en prévision de certains événements prochains en Allemagne.

Le gouvernement belge fut prévenu qu'il recevrait bientôt une autre note allemande, au sujet des prêtres catholiques et des membres des ordres religieux qui ont été expulsés d'Allemagne. Cette nouvelle était comme un coup de foudre, car personne n'avait plus de doutes sur l'intention du chancelier allemand.

La diplomatie se mit à l'œuvre pour paralyser, autant que possible, cette nouvelle tentative de M. de Bismark. On ne se trompera pas en attribuant en partie aux efforts assez actifs de M. Malou, les paroles énergiques de lord Derby à propos de la Belgique. La *Germania*, qui donne ces éloges à M. Malou et à qui nous laissons la responsabilité de ces renseignements comme de ceux qui suivent, ajoute que, pour ôter tout motif à la convoitise allemande, le gouvernement belge implora le secours du nonce à Bruxelles, le pria d'inviter quelques prêtres allemands, réfugiés en Belgique, à fixer leur domicile plus avant dans l'intérieur du pays, faute de quoi le gouvernement belge se trouverait dans la triste nécessité de les internier. M^r Vanutelli se montra plein de

condescendance dans cette affaire délicate, et aida ainsi le cabinet Malou à faire disparaître encore une fois tout motif de querelle.

Non-seulement la Belgique, où tout le monde est sur le qui-vive, mais d'autres Etats aussi, ne se dissimulent pas le sérieux de la situation. La preuve en est que les représentants des différents cabinets n'ont que des congés provisoires pour se rendre aux eaux, et qu'un certain ambassadeur d'une grande puissance qui avait obtenu un congé de trois semaines a reçu l'ordre par la voie télégraphique d'y renoncer.

A Bruxelles on fait tout son possible pour éviter un conflit quelconque; on n'y oublie pas « que la languette de la balance européenne se trouve maintenant à Saint-Petersbourg. »

INONDATIONS.

La dernière lettre d'un correspondant de Toulouse, sur les inondations, nous vaut une autre lettre qui, en rectifiant certaines appréciations de M. Jules Roussy, nous donne des renseignements scientifiques qui intéresseront nos lecteurs :

« Il paraît certain, disait M. Jules Roussy, que c'est un déversement inaccoutumé du lac d'Oo qui a donné au débordement du fleuve ces proportions étonnantes. »

C'est à contredire cette assertion qu'est consacrée la lettre suivante :

« Si l'inondation avait été causée par un événement aussi rare et extraordinaire que la rupture d'un lac dans les Pyrénées, nous pourrions espérer d'être à l'abri de pareils malheurs dans l'avenir. Mais cette cause est, hélas ! beaucoup plus naturelle et plus simple. Des pluies torrentielles et continues, se joignant à la fonte de neiges abondantes sur toute la chaîne et tous les bassins des Pyrénées, n'expliquent que trop facilement l'immense crue des eaux. Il est rare, heureusement, que ces pluies diluviennes coïncident, comme cette année, avec le moment de la fonte des neiges. Les inondations précédentes de la Garonne avaient été amenées par des pluies tombées en octobre, en mars et en mai.

» La surélévation de deux mètres au-dessus des plus fortes inondations connues (9 m. 70 c. en tout), qui a suffi pour causer de si grands ravages, est due à cette fatale coïncidence. Il faut ajouter que l'année avait été déjà exceptionnellement pluvieuse et que les terrains, complètement saturés d'eau, laissaient s'écouler dans le lit des rivières les cascades nouvelles qui tombaient des nuages. De même la rapidité de la crue est due surtout à la nature granitique des terrains de tout le versant nord des Pyrénées jusqu'à une assez grande distance dans les vallées. Dans la vallée de l'Ariège, par exemple, le granit descend sur la rive gauche jusqu'à Foix. Le granit n'absorbe pas une goutte d'eau, et les torrents roulent en quelques heures dix fois leur volume d'eau ordinaire.

» Quant au lac d'Oo, si aimé et si connu des touristes, que votre correspondant accuse de tout le mal, il en est assurément bien innocent, et le torrent qui s'en échappe y a simplement contribué comme les autres. Il est loin, d'ailleurs, d'avoir plusieurs milliers d'hectares; il en a à peine quarante, et sa profondeur n'est plus que de 69 mètres. Cette profondeur diminue sans cesse, et ce beau lac est sans doute destiné à disparaître comme tant d'autres dans les Pyrénées, et à être comblé peu à peu par les éboulements continus de roches et de graviers qui descendent dans l'entonnoir dont il occupe le fond. Les lacs supérieurs que nous avons visités récemment avec un député de nos amis sont encore plus petits que le lac d'Oo, et l'un d'eux reste constamment glacé.

» Faut-il donc s'attendre à de nouvelles inondations désastreuses et ne pouvoir rien pour les prévenir ? L'homme doit sans doute se résigner comme s'il ne pouvait rien, disait M. de Maistre, mais il doit agir comme s'il pouvait tout. Le travail préventif le plus efficace, s'il était généralisé, mais aussi le plus lent et le plus difficile, serait le reboisement des montagnes. Les forêts jouent un rôle admirable de modérateur dans le mode de distribution des eaux. Elles les absorbent et les gardent dans les temps de grandes pluies, elles les réservent et les laissent s'échapper dans les années de sécheresse.

Autrefois, toutes les pentes de nos montagnes qui pouvaient retenir la végétation étaient boisées : depuis la Révolution, tous les bois ont été ravagés; les derniers s'échangent et disparaissent tous les jours; aussi l'inondation dernière est-elle la plus désastreuse et la plus forte dont les annales toulousaines fassent mention. Ainsi, l'on pourrait sans peine et sans paradoxe établir que c'est la Révolution qui en est encore la cause. »

Si la France a ses inondations, la Belgique vient aussi d'être couverte d'eau, à peu près sur trois quarts de son territoire. Liège, Gand, Courtrai, Morselle, Anvers, Tournai, et les environs de ces villes ont été véritablement inondés. L'abondance de la pluie était telle qu'en peu d'instants les rues furent inondées et que partout les eaux envahissaient les caves et les habitations.

On écrit de Londres à l'Agence Havas :

« Des nouvelles fâcheuses arrivent du comté de Sussex et de Cambridge. Les inquiétudes pour les récoltes sont extrêmes et le pain commence à renchérir. L'Angleterre étant généralement sujette aux pluies d'automne et non à celles d'été, l'ordre de la culture correspond à cet état ordinaire de la température, en sorte que le changement survenu cette année peut avoir pour l'agriculture des suites graves. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret en date du 24 juillet, M. Gabriel-Urbain-Ferdinand Fermé, avocat, a été nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Saumur, en remplacement de M. Chevallier, démissionnaire.

BALISAGE DE LA LOIRE.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, les propriétaires riverains de la Loire sont tenus d'abattre, avant le 31 octobre 1875, tous les arbres frappés de deux marques pendant la tournée préliminaire du balisage, et d'émonder les luzettes qui excèdent de 4 mètres l'arête supérieure du franc chantier, de manière à laisser partout un chemin de halage libre sur une largeur de trois mètres vingt-cinq centimètres, à partir de cette arête supérieure.

Ils pourront n'abattre que pour le 31 octobre 1876 les arbres qui n'ont été frappés que d'une seule marque.

Devront être également enlevés avant le 30 septembre 1875, tous les arbres et souches qui seraient courbés dans l'eau tenant encore aux rives, et ceux qui, quoique debout, seraient détachés du franc chantier.

En cas de retard par les propriétaires dans l'exécution des dispositions prescrites, M. l'ingénieur en chef de la Loire est autorisé à faire exécuter d'office les travaux d'abattage, pour les arbres être enlevés et vendus au profit de l'Etat, sans préjudice des poursuites qui seront exercées contre les retardataires, pour contravention aux règlements de la police de la Loire.

Cours public et gratuit d'Arboriculture

Par M. DU BREUIL, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers,

DANS UNE DES SALLES DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE SAUMUR.

Leçons théoriques.

Mercredi 28 juillet, à neuf heures du matin.

Principes généraux de la taille.

Jeudi 29 juillet, à neuf heures du matin.

Culture spéciale du poirier. — Choix des variétés. — Multiplication.

Le *Bulletin de l'Observatoire* nous annonce enfin le beau temps. Il signale que le baromètre est en hausse de tous côtés. Il n'est pas trop tôt. Voici son résumé de la situation générale :

« Depuis 24 heures, la hausse du baromètre s'accélère dans l'ouest de l'Europe; le mercure s'est élevé de 7^{mm} sur l'Océan, où il a atteint 765^{mm}, et de 4^{mm} sur la Manche. En Irlande, la hausse n'est que de 2^{mm} et la pression n'est que de 758^{mm}, les vents ont tourné et y soufflent du sud, ainsi qu'au cap Lizard. Les vents sont généralement faibles et la mer belle. »

Les administrateurs de la compagnie d'Orléans, qui ne négligent aucune occasion de faire le bien, ont fait placer à quelque temps des troncs dans les gares principales, pour recevoir les offrandes en faveur des inondés.

Ces troncs sont ouverts deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi.

Vendredi dernier, on a trouvé dans le tronc de la gare de Richebourg, installé près du guichet du receveur, un billet de banque de cent francs.

Un pareil acte de bienfaisance fait le plus grand honneur à la personne généreuse qui veut se rendre invisible à tous lorsqu'elle vient si largement en aide aux malheureux. Puisse-t-elle avoir de nombreux imitateurs. C'est de la vraie charité chrétienne, que l'on ne saurait trop admirer, et qui est au-dessus de tout éloge.

On écrit de Saint-Germain-sur-Vienne :

« Lundi dernier, le nommé Marin, jeune homme de meules, demeurant à Cinqis, après avoir travaillé une partie de la journée à Saint-Germain, était allé se baigner dans la Vienne. A peine s'était-il mis à l'eau qu'il disparut.

» Le sieur Braimard, âgé de vingt ans, garçon meunier à Couziers, passait à ce moment au bac de Raçay. Il se dirigea avec le bateau vers l'endroit où Marin venait de disparaître, et l'ayant cherché au moyen d'une bourde il parvint à le retirer.

» Marin a reçu immédiatement les soins de M. le docteur Coulbault, de Candès, qui se trouvait en visite de ce côté, et il a pu être rappelé à la vie. »

Par décret en date du 8 juillet courant, un conseil de guerre est établi au Mans.

Ce conseil ressortira au conseil de révision de Paris.

Lettres chargées. — Responsabilité de l'administration des postes.

Le nombre des lettres chargées qui s'élève trop est excessivement rare. On ne saurait trop cependant veiller à la suscription de ces lettres; rien ne doit être négligé : nom, prénoms et profession.

Voici ce qui vient d'arriver à un négociant de Lyon :

M. Bruneau, désirant mettre à l'abri de tout risque, de toute tentation une somme de 4,000 francs, en dehors de ses frais de voyage, imagina de s'adresser à lui-même cette lettre poste restante, à Lyon, avec cette suscription :

M. Alexandre Bruneau, poste restante, à Lyon.

La lettre, arrivée à destination, fut retirée par un sieur Alexandre-Albert Bruneau, ingénieur, qui produisit des papiers établissant son identité. Le vrai Bruneau crut devoir assigner l'administration des postes comme responsable de la perte de sa lettre. Il a été débouté de sa demande, attendu que, dans l'espèce, il avait négligé d'indiquer sa profession sur la lettre, et que cette négligence avait été la cause principale de l'erreur de la poste et du détournement de la lettre chargée.

Avis donc au public, auquel nous conseillons de n'adresser les lettres chargées poste restante qu'en cas de pressante nécessité.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 25 juillet 1875.

Versements de 86 déposants (23 nouveaux) 10,585 fr.
Remboursements, 5,328 fr. 25 c.

DIX-SEPT ANS CHEZ LES SAUVAGES.

Nous avons déjà parlé d'un jeune mousse natif du département de la Vendée, qui vient de faire un long séjour parmi les sauvages. Voici de nouveaux détails sur ce sujet :

Il y a dix-sept ans environ, un bâtiment français, le *Saint-Paul*, transportant 35 coolies en Australie, sombra sur les côtes de l'île Rossel, à l'est de la Nouvelle-Guinée. Les coolies atteignirent l'île habitée par les cannibales; leur sort fut vite réglé : les indigènes du pays les mangèrent, de sorte que lorsqu'un bâtiment vint pour les reprendre, il n'en restait que dix-sept.

Le canot, contenant le capitaine et l'équipage composé de huit Français, suivit la côte de l'Australie et relâcha dans le golfe du cap York pour faire de l'eau.

avait à bord un mousse âgé de douze ans, nommé Narcisse Pelletier, de Saint-Gilles-sur-Vie, arrondissement des Sables (Vendée); ce malheureux, qui s'était coupé les pieds en voulant escalader un rocher, ne put suivre ses camarades et resta trois jours seul sur la côte.

Il était à moitié évanoui, couché sous un arbre, attendant la mort, quand il se trouva en présence de trois nègres et de trois nègresses qui lui donnaient des marques de commisération. Ils lui offrirent de la nourriture et le conduisirent, sans aucune violence, dans leur camp où toute la tribu le reçut avec bienveillance. Il fut adopté et suivit les coutumes de ces sauvages, qui sont, paraît-il, très-primitives. Ils ne portent aucun vêtement, sauf une ceinture pour les femmes. Leur nourriture se compose entièrement de poissons, de fruits et du produit de leur chasse.

Leur ornementation consiste en cicatrices faites dans la chair avec des lances de bou-telles recueillies comme de précieuses épaves, jusqu'à ce qu'une excroissance en forme de bourgeon se produise. Ils portent à l'oreille droite un morceau de bois semblable à une pièce de cent sous, et leur nez est traversé d'un morceau de bambou large comme un crayon. Ils ne pratiquent aucune autre mutilation sur leur corps, mais ils coupent leurs cheveux, qui sont noirs et roides, non bouclés, toujours avec des lances de bouteilles.

Les incisions appliquées aux femmes diffèrent seulement, par la forme, de celles des hommes. Quand il pleut, ils construisent une hutte de branchages, mais ils n'ont aucune habitation permanente.

Leurs instruments de pêche sont terminés par des morceaux de fer dus aux cercles des caisses trouvées sur le rivage.

Leur langage, sauf une centaine de mots écrits sous la dictée de Pelletier, n'a aucune analogie avec le malais ou autre dialecte des Papous. Leurs sons sont gutturaux. Chaque homme a généralement trois ou quatre femmes, qu'il tue sous le moindre prétexte, de sorte qu'ils n'ont jamais de troubles domestiques, dit avec humour le correspondant américain du *Times*, auquel nous empruntons ces curieux détails. L'anthropophagie et l'infanticide sont inconnus dans la tribu.

Pelletier, dernièrement recueilli par un bâtiment qui faisait de l'eau, a été remis entre les mains du consul français à Sidney, qui va le rapatrier. Il s'est rappelé avec une facilité surprenante sa langue, qu'il semblait avoir oubliée; son intelligence n'a pas trop souffert des dix-sept années de séjour qu'il a passées chez les sauvages, et son physique rappelle celui d'un paysan français. Narcisse Pelletier sera, à son retour en France, l'objet d'une vive curiosité.

Faits divers.

L'amiral Exelmans, préfet maritime, dans une promenade aux environs de Rochefort, a fait une chute de cheval très-grave. C'est au tournant d'un sentier que l'accident a eu lieu. Le domestique qui accompagnait l'amiral, séparé de son maître par un bouquet d'arbres, n'a pu déterminer exactement les causes de la chute. Transporté dans une ferme, l'amiral Exelmans a reçu les soins de deux médecins qui ont constaté une fracture au crâne.

L'état du malade inspire encore de grandes inquiétudes.

L'amiral est soigné à l'hôpital de la marine, l'hôtel de la préfecture n'offrant pas les mêmes ressources de surveillance et de traitement.

M^{me} la vicomtesse Exelmans, ainsi que son fils, sous-lieutenant au 103^e de ligne, avertis par dépêche, se sont immédiatement rendus à Rochefort, pour prodiguer leurs soins à l'amiral.

P.-S. Une dépêche de Rochefort annonce que l'amiral Exelmans a succombé à la suite de sa chute de cheval.

Le *Moniteur du Cantal* nous apporte un récit que nos paysans devraient bien avoir à l'esprit les jours d'orage :

Le 8 juillet courant, dit-il, deux jeunes gens de vingt-cinq ans, Antoine Fel et Jean Bonnet, travaillant dans un champ, coururent se réfugier, au moment de l'orage, dans le tronç creux d'un énorme châtaignier. Ils

furent suivis par un troisième, Hugues Kayla, lequel, faute de place, resta au pied de l'arbre.

La foudre éclate, tue Fel et Bonnet et blesse grièvement Kayla. On espère sauver ce dernier.

Quant aux deux autres, on a dû élargir à coups de hache l'ouverture par où ils étaient entrés, pour retirer leurs cadavres fortement carbonisés.

Les quatre grandes compagnies de chemins de fer ne veulent pas rester en arrière des progrès accomplis dans la locomotion en Amérique.

Après avoir adopté le système de wagons-lits, elles se proposent d'introduire des améliorations s'appropriant aux besoins des voyageurs pour les trains de grande vitesse.

Cette innovation consiste en un salon avec fauteuils fixes pivotant sur un axe, avec tapis, glaces, grandes vitres, permettant d'embrasser le paysage. La nuit, ce salon se changera en dortoir. Des lits, superposés comme dans les paquebots et dissimulés par des panneaux, seront mis à la disposition des voyageurs.

Outre cet hôtel roulant, il y aura un wagon-restaurant, un cabinet de toilette, un-fa-mo-ir, etc., tous communiquant entre eux.

Ces wagons, bien aménagés et pourvus de tout ce qui sert à combattre la fatigue et l'ennui qu'engendrent de longs trajets, offriront le confortable désirable.

On remarquera que ces innovations sont empruntées aux Américains, qui possèdent sur le Pacifique des wagons-palais construits pour des familles entières et pouvant loger et nourrir chacun vingt-cinq personnes.

Le *Temps* prétend que les Bretons sont les inventeurs du mot *pochard*. Voici comme :

« Le cidre, en Bretagne comme en Normandie, est la boisson nationale. Or, il y a soixante ans, le pays était bien plus pauvre encore, bien plus ignorant qu'aujourd'hui; mais le pot de cidre valait déjà deux ou trois sols, et, si modique que paraisse cette somme, certains salaires l'étaient encore plus; si bien qu'il en coûtait pour se griser.

» Heureusement pour les amateurs de cidre, l'industrie se mit de la partie. Des encaveurs avisés, s'étant aperçus que la lie du cidre qui leur était abandonnée retenait encore quelque vertu alcoolique, s'imaginèrent de tirer parti de cette observation.

» Après avoir essayé divers systèmes pour traiter avantageusement ce résidu, ils s'arrêtèrent à l'opération suivante :

» On prit un sac à blé d'un tissu serré, autrement dit une *poche*; on la suspendit à une traverse au-dessus du sol, on la rempli de cidre jusqu'à une certaine hauteur et on fit le plein avec de l'eau, renouvelée par intervalles. Sous cette poche était un baquet destiné à recevoir le produit de la décantation.

C'est ce produit qu'on appelait : de la *poche*. Il se vendait « deux liards » la grande écuelle; il était donc à la portée de tous les gosièrs. Mais pour arriver à se griser, dame, il en fallait boire énormément.

Ce genre d'ivresse était fort mal porté. Et voyez où l'orgueil va se nicher ! les ivrognes « comme il faut » avaient un profond mépris pour les amateurs de la *poche*. Ils les appelaient des *pochards*. Ce mot eut bientôt droit de cité dans le vocabulaire familial; il servit à exprimer le dernier degré de l'ivrognerie, la misère vicieuse. Longtemps confiné en Bretagne, il est à croire que, grâce à la facilité croissante des communications, il a pénétré à Paris par la patache ou le chemin de fer; mais c'est à coup sûr une importation bretonne. Nous n'avons pas à en être plus fiers pour cela. »

OMNIBUS.

(Extrait d'un volume inédit.)

Ce qu'on croit ne ressemble guère à ce qu'on devrait croire.

On croit bon de lutter contre les effets de la révolution, et on devrait croire cette lutte inutile si on ne veut pas combattre ses causes et ses doctrines.

On croit noyer sa conscience dans l'or et les voluptés, et on devrait croire qu'elle read amère la coupe même de l'ivresse.

On croit que l'ambition a un but, et on devrait croire qu'elle n'a que des étapes : « *Vires acquirit eundo.* »

On croit qu'on est beaucoup plus infallible que le Pape, et on devrait croire qu'on l'est un peu moins.

On croit à la générosité des prodigues, et on devrait croire à celle de leurs créanciers.

On croit qu'un futur gendre est un véritable phénix, et on devrait croire que ce phénix est un hibou déguisé.

On croit qu'il n'y a pas de rose sans épines, et on devrait croire qu'il y a beaucoup d'épines sans rose.

On croit qu'on fait des lois et des constitutions pour un grand peuple, et on devrait croire qu'on fait des carrés de papier pour les water-closets.

On croit chez de doctes matérialistes qu'avec le temps (quelques millions de siècles) les huîtres peuvent se transformer en hommes, et on devrait croire que des académiciens en viennent plus rapidement à s'huîtreifer.

On croit avoir des singes pour ancêtres, et on devrait croire qu'on en a pour enfants.

On croit que le cadeau d'une paire de ciseaux coupe l'amitié, et on devrait croire que cette amitié-là ne tient qu'à un fil.

On croit que parce qu'on aime passionnément on aimera toujours, et on devrait croire que, puisque l'amour a eu un commencement, il aura aussi une fin.

On croit que la mémoire donne la science, et on devrait croire qu'elle étouffe l'invention.

On croit l'éloquence une flamme ardente, et on devrait croire que cette flamme brille sans se communiquer.

On croit que l'espérance nourrit les chimères, et on devrait croire que ce sont les chimères qui nourrissent l'espérance.

On croit faire grand bruit dans le monde, et on devrait croire que le monde est rempli de sourds et d'hommes distraits dont les uns n'entendent et dont les autres n'écoutent rien.

On croit n'avoir jamais assez de fortune, et on devrait croire qu'on a toujours trop d'appétit.

On croit qu'en étant le premier à se blâmer tout haut on suscitera des contradictions, et on devrait croire qu'on recueillera des assentiments.

On croit que le Dieu des richesses est aveugle, et on devrait croire que ses adorateurs sont manchots.

On croit qu'un huit-ressorts donne du mérite, et on devrait croire que c'est le mérite qui donne le huit-ressorts.

On croit avoir un excédant d'intelligence, et on devrait croire que ce budget-là se trouve sans cesse en déficit.

On croit que nos devanciers ont déjà tout dit, et on devrait croire qu'il nous reste et que nous laisserons encore plus à dire.

On croit que l'habit fait le moine, et on devrait croire que c'est au moine à faire l'habit.

On croit pouvoir arriver à tout, parce qu'on pense tout mériter, et on devrait croire qu'on n'ira pas loin si on est jugé selon son mérite.

On croit qu'une violente diatribe obtient un grand triomphe quand elle reste sans réplique, et on devrait croire l'accusé qui garde le silence plus sage que l'accusateur qui crie à pleins poumons.

On croit avoir remédié et mis fin aux révolutions en comprimant la flamme extérieure, et on devrait croire que cacher le feu sous la cendre ce n'est pas l'éteindre.

On croit que la flatterie dispense des services, et on devrait croire que les services dispensent de la flatterie.

On croit qu'il est bon de savoir un peu de tout, et on devrait croire qu'il est meilleur de savoir beaucoup de quelque chose.

On croit qu'en accordant de grosses sinécures à un savant on encouragera ses études, et on devrait croire qu'une fois très-riche il pourra bien préférer le repos au travail.

On croit qu'on se tiendrait en gaieté si on vivait en compagnie de diseurs de bons mots et d'auteurs de vaudevilles, et on devrait croire qu'au bout de quelques heures passées au milieu d'eux on serait mortellement frappé d'ennui.

On croit que les tribuns veulent être libres, et on devrait croire qu'ils aspirent à être despotes.

On croit avoir de l'esprit parce qu'on est applaudi, et on devrait croire qu'on s'adresse à des imbéciles parce qu'ils applaudissent.

On croit qu'un héros est un homme d'Etat, et on devrait croire que la bravoure n'est pas le génie.

On croit à la sincérité des louanges qu'on reçoit, et on devrait croire qu'elles en ont juste autant que les louanges qu'on donne.

On croit n'avoir rien à craindre parce qu'on a de puissants protecteurs, et on devrait croire qu'on a tout à redouter de cette puissance.

On croit les tentations très-fortes et les séductions très-habiles, et on devrait tout simplement croire qu'on est très-faible et très-sot.

On croit développer et corroborer une affection mutuelle en allant habiter sous le même toit que ses amis, et on devrait croire que c'est là un excellent moyen de se brouiller avec eux.

On croit que les révolutions ont de grandes causes, et, pour les révolutions comme pour les fleuves, on devrait croire que leur source est dans une goutte d'eau.

On croit à la nécessité de bien vivre, et on devrait croire à la nécessité de vivre bien.

On croit qu'il ne faut pas parler de soi, et on devrait croire qu'il faut ne pas y penser.

On croit qu'il faut hurler avec les loups, et on devrait croire qu'il faut aboyer contre eux.

On croit en Irlande à la puissance des démons ou farfadets riches et malfaisants, et on devrait en Irlande croire surtout à la puissance des Anglais.

DICKSON.
Shelbourne-House (Irlande).

Dernières Nouvelles.

Versailles, 26 juillet.

L'Assemblée continue aujourd'hui la 2^e délibération sur le projet de loi organique relatif aux élections des sénateurs.

Un certain nombre de commissions sont convoquées. On en compte quinze : les plus importantes sont celle d'initiative chargée de l'examen de plusieurs demandes de levée de l'état de siège et la commission constitutionnelle.

La première entend les déclarations du vice-président du conseil des ministres, et l'interpellation que doit faire la gauche sur le maintien de l'état de siège dépend des explications de M. Buffet.

La seconde doit s'occuper de l'art. 14 relatif aux réunions électorales, qui lui a été renvoyé, selon le désir du ministre de l'intérieur.

M. Brisson n'est pas encore décidé à abandonner la proposition relative au rappel de la loi Courcelle; il attend la décision des bureaux des trois gauches réunies en ce moment.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Publications de mariage.

Charles-Simon Carillon, marchand, et Léontine Carillon, couturière, tous deux de Saumur.

Auguste Girard, instituteur, de Saumur, et Eugénie-Marie Froger, sans profession, de Baugé.

Alphonse-Jules Ballet, employé de chemin de fer, et Marie-Louise Vallet, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Frédéric Fanal, filassier, de Saumur, et Louise-Eugénie Roger, domestique, de Saint-Lambert-des-Levés.

Pierre Devillard, cavalier de manège, et Louise-Marie Gaignard, domestique, tous deux de Saumur.

Maurice Lépine, coiffeur, de Saumur, et Rose-Cléopâtre Lelong, sans profession, de Richelieu.

Cirque Robba.
 Jeudi prochain, 29 juillet, place du Chardonnet, ouverture du Grand Cirque Robba.
 Les affiches du jour donneront le détail des exercices équestres, comiques et des gymnasiarques.
 40 chevaux, — 35 écuyers et écuyères.
 Prix des places: réservées, 2 fr. 50 c.; premières, 4 fr. 50 c.; deuxième, 1 fr.
 Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2; on commencera à 8 heures 1/2.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
 N° 4691. — 24 Juillet 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: M. l'enseigne de vaisseau Jacquemin et l'explosion de Toulon; — Obsèques de M. le cardinal Mathieu; — Le sultan de Zanzibar; — Le général Dufour; — L'Exposition de géographie; — L'Exposition maritime et fluviale; — Consécration de la Basilique de Saint-Epvre, à Nancy. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (fin). —

Revue littéraire. — Chronique du Sport. — Variétés: Quelques pages d'histoire musicale (II). — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — L'Espagne. — Echecs.
 Gravures. Paris: arrivée et réception du sultan de Zanzibar à la gare du Nord; — S. A. Barghash-ben-Saïd, sultan de Zanzibar. — Toulon: explosion à l'École de pyrotechnie; mort de l'enseigne de vaisseau M. Jacquemin, et de deux de ses aides, le 9 juillet; — Vue de l'École de pyrotechnie; — M. Jacquemin, enseigne de vaisseau, victime de l'explosion du 9 juillet, à Toulon. — Besançon: exposition du corps de S. Em. le cardinal-archevêque Mathieu dans la chambre synodale du palais archiépiscopal. — Le général Dufour, décédé à Genève, le 14 juillet 1875. — Paris: l'Exposition de géographie au palais du Louvre; galerie du Dépôt de la guerre. — Paris: l'Exposition maritime et fluviale au palais de l'Industrie; le rocher. — Nancy: consécration de la Basilique de Saint-Epvre, le 8 juillet 1875. — L'Espagne, splendeurs et misères (2 gravures). — Rébus.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
 Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EAU FIGARO

Teinture de Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène française, 1, B^e E. Nouvelle. Le H. 52. A Saumur, chez Bouché, 9, rue Saint-Jean.

Marché de Saumur du 24 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 31 50	Huile de lin. 50 40
2 ^e qualité. 74 20 76	Graine trèfle 50 60
Seigle. 75 13	— luzerne 50 50
Orge. 65 13	Foin (h. bar.) 780 100
Avoine h. bar. 50 12 50	Luzerne 780 90
Fèves. 75 18	Paille — 780 55
Pois blancs. 80 33	Amandes. 50 —
— rouges. 80 28	— cassées 50 —
Graine de lin. 70 24	Cire jaune. 50 250
Colza. 65 23	Chanvres 1 ^{re} —
Chenevis. 50 25	— qualité (52 k. 500) —
Huile de noix 50 70	2 ^e — —
— chenevis 50 35	3 ^e — —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1873. 1 ^{re} qualité	» à »
Id. 2 ^e id.	» à 70
Ordin., envir. de Saumur 1874, 1 ^{re} id.	» à 50
Id. 1874, 2 ^e id.	» à 45
Saint-Léger et environs 1874, 1 ^{re} id.	» à 50
Id. 2 ^e id.	» à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1874, 1 ^{re} id.	» à 50
Id. 2 ^e id.	» à 45
La Vienne. 1874. 1 ^{re} id.	» à 48

ROUGE (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1874	1 ^{re} qualité	» à »
Champigny, 1873	1 ^{re} id.	» à »
Id. 1874	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1873	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1874	1 ^{re} id.	» à »
Bourguell, 1873	1 ^{re} id.	» à »
Id. 1874	1 ^{re} id.	» à »
Realigné	1 ^{re} id.	» à »
Chinon, 1873	1 ^{re} id.	» à »
Id. 1874	1 ^{re} id.	» à »
Id. 1874	1 ^{re} id.	» à »
Id.	1 ^{re} id.	» à »

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
 6 heures 10 minutes du matin.
 11 — 20 —
 7 — 35 — du soir.
 Départs de Poitiers pour Saumur:
 6 heures 10 minutes du matin.
 10 — 45 —
 6 — 50 — du soir.
 Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JUILLET 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65 90	»	40	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	738 75	»	1 25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	670	»	5
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 80	»	05	Crédit Mobilier.	177 50	»	5	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	635	»	35
5 % jouiss. novembre.	105 70	»	30	Crédit foncier d'Autriche.	540	»	»	Société autrichienne, j. janv.	630	»	5
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	365	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	»	1	Est, jouissance nov.	570	»	»	Orléans.	310	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	493 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	952 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	308	»	»
— 1865, 4 %	510	»	»	Midi, jouissance juillet.	695	»	2 50	Est.	307 50	»	»
— 1869, 3 %	348	»	50	Nord, jouissance juillet.	1178 75	3 75	»	Nord.	316 50	»	»
— 1871, 3 %	316	»	1 50	Orléans, jouissance octobre.	988 75	»	1 25	Ouest.	308	»	»
— 1875, 4 %	471 25	»	75	Ouest, jouissance juillet, 65.	616 25	5	»	Midi.	306 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3880	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	988 75	»	»	Deux-Charentes.	381	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	607 50	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	980	»	»	Vendée.	217 50	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	490	»	»	Société Immobilière, j. janv.	28 75	»	1	Canal de Suez.	517 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	320	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	245	»	2 50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	895	»	5								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS:
 3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — omnibus.
 9 — 01 — — (arrête à Angers).
 1 — 33 — — omnibus.
 4 — 12 — — soir.
 7 — 23 — — express.
 — — — — omnibus.
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS:
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-tour.
 8 — 20 — — omnibus.
 9 — 50 — — omnibus.
 12 — 38 — — express.
 4 — 44 — — soir, omnibus.
 10 — 28 — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

MERCERIE
FONDS DE COMMERCE
A CEDER
 A Angers, au centre de la ville.
 Chiffre moyen: 16.000. — Bail, 6 ans.
 Conditions exceptionnelles.
 Bourjucq, rue Lenepveu. (571)

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
 ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
 Four Saucés et pour Assaisonnements
 4 MÉDAILLES, 3 DIPLOMES D'HONNEUR
 1867, 1868, 1869, 1872, 1873
 Paris, Amsterdam, Havre
 Moscou, Vienne
 Mis hors concours — Lyon 1872
 SE VEND PARTOUT
 EN GROS: 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

COMMERCE DE VOLAILLES
 Gros et détail.
GIRARD Aîné
 Rue de l'Hôtel-de-Ville,
 A SAUMUR
 (Ancienne maison Vetié).

M. GIRARD a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, beurre et œufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.
 On trouvera toujours chez lui un choix complet de volailles et de gibier, suivant la saison. (365)

RIELLANT
 DENTISTE
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
 à Saumur.

Maison Angelo Bolognesi, 43, rue d'Orléans, Saumur.
10 JOURS DE VENTE SEULEMENT
 De 9 heures du matin à 6 heures du soir
 Ouverture depuis le 23 Juillet

GRANDE LIQUIDATION
 SÉRIEUSE ET GÉNÉRALE
 D'une grande partie de Marchandises provenant des Ventes et des Monts-de-Piété de Paris.

AVIS AUX HABITANTS DE SAUMUR
 Depuis vendredi, il est mis en vente une quantité de Marchandises à si bon marché, que nous engageons le public à venir se convaincre de la vérité de cette annonce.
UNE EXPOSITION A LIEU, ET L'ENTRÉE EST LIBRE.

On ne demandera pas le prix des Marchandises, toutes seront marquées en chiffres connus.
 Cette vente consiste en Nouveautés pour robes, Hautes Fantaisies en tout genre, Draperies, pour hommes et enfants, avec une réduction de moitié prix.
 Une affaire considérable de Soieries noires, valant 8 fr., réduite à 4 fr. 75.
 Mouchoirs de poche en fil, au même prix que du coton.
 Flanelle de santé, décatie, valant 2 fr. 75, réduite à 1 fr. 70.
 Un immense choix de Toile, Calicot, Cretonne, Mérinos, Cachemire noire et couleur.
 Il sera mis en vente un grand choix de Lingerie pour Dames, consistant en Corsets, Manchettes, Chemises, Pantalons, Camisoles, vendus comme pour rien.
 Un bel assortiment de Cravates pour Hommes et pour Dames, depuis 30 CENTIMES LA PIÈCE.
 Un très-beau choix de Coupes chinoises, montées bambou, depuis 95 CENTIMES LA PIÈCE.
 MES LA PIÈCE.
 Cuillers à café en Ruolz, à 3 FR. 75 LA BOITE.
 Couteaux de table, depuis 2 FR. 25 LA BOITE.
 Sacs de voyage pour Dames, depuis 4 FR. 25 LA PIÈCE.

Il sera vendu un lot de coupons pour robes d'enfants pauvres à moitié prix.

Saumur, imp. P. Godet.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA
SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET
 Au capital de 650.000 fr. Siège social: 44, rue de Provence, Paris.
 Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.
 Savon B.-D. à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.
 Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORVÈGE
 Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
 Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.
 Dépôt central: 28, rue des Halles, 28, PARIS.
 EXIGER LA MARQUE B.-D.

EAU DENTIFRICE
 DU CHIMISTE GOULARD,
 Recommandée par les célébrités médicales.
 Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents décharnées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.
 Prix du flacon: 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.
 Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.
 A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.